

6. — Ste Marie des Cinq Plaies, V. francisc.

Tertiaires franciscains : *confession et communion ; visite à l'église de la fraternité.*

Tout fidèle qui fait *visite et prière* dans une église de Franciscains : *confession et communion* (1).

10. — { **S. François Borgia, Conf., jésuite**
 { **S. Louis Bertrand, Conf., dominic.**

Tout fidèle qui fait *visite et prière* dans une église de Jésuites : *confession et communion.*

Tout fidèle qui fait *visite et prière* dans une église de Dominicains : *confession et communion.*

13. — Ss. Daniel et comp., martyrs francisc.

Tertiaires franciscains : *confession et communion ; visite à l'église de la fraternité.*

Tout fidèle qui fait *visite et prière* dans une église de Franciscains : *confession et communion* (1).

15. — Ste Thérèse, V. carme

Tout fidèle qui *visite* une église de Carmes ou de Carmélites : *confession et communion* (2) ce jour ou pendant l'octave (du 15 au 22 inclusivement).

Oeuvre des Tabernacles (Montréal) : *confession et communion ; visite et prière à l'église Notre-Dame-de-Pitié.*

Zélateurs et zélatrices du sacré Cœur de Jésus : *confession, communion et prière.*

Scapulaire bleu : *confession, communion, visite et prière.*

(1) Là où il n'y a pas d'église de Carmes ou de Carmélites, les confrères du scapulaire du Carmel (non les autres fidèles) peuvent gagner cette indulgence en visitant l'église où est établie la confrérie, ou si elle est distante de plus d'un mille, l'église paroissiale.

(2) Là où il n'y a pas d'église de Franciscains, les tertiaires (non les autres fidèles) peuvent gagner cette indulgence dans l'église paroissiale.